

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Vendredi 13 Avril 2018

*Effectif du conseil communautaire : 127 membres*

*Membres en exercice : 127*

*Quorum non exigé : 64*

*Membres présents : 71*

*Pouvoirs : 22*

*Membres votants : 93*

*Date de la convocation : 09/04/2018*

*Le quorum n'ayant plus été atteint en cours de séance du jeudi 05 avril 2018, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ont été à nouveau régulièrement convoqués, le lundi 9 avril 2018, pour se réunir le vendredi 13 avril à 17h00 à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président étant empêché, en application de l'article L2121-17 du CGCT et de l'article 4 du règlement intérieur.*

**Etaient présents :** Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur VALLEE Jean-Michel, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame DEPRE Chantal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur DELAROCHE Serge, Madame JOIN LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur RUEL Yves, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur AUBRY Bernard, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude, Monsieur WIRTON Philippe, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur PREVOST Lionel.

**Etaient absents :** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Madame ANGOT Josiane, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Madame GUITTON Sylvie, Madame HESSE Francine, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur MECHOUD Alain, Madame MONTHULE Julie, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame VARANGLE Ingrid,

*Etaient excusés : Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur FEDERICI Michel, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LEROUUGE Valérie, Madame POTTIER Lydie, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur VAMPA Marc.*

**Pouvoirs** : Monsieur ANTHIERENS André pouvoir à Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur GOBRON François pouvoir à Monsieur BARON Marc, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur BELLIES Albert, Monsieur HAUTECHAUD Patrick pouvoir à Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame LECONTE Anne-Marie pouvoir à Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur MALARGE Pierre pouvoir à Monsieur DANIEL Jean-Claude, Madame MARESCAL Josiane pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur VILA Jean-Louis, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur WIRTON Philippe, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur FINET Pascal, Monsieur SOURDON André pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur SZALKOWSKI pouvoir à Monsieur DESHAYES Edmond, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis.

Monsieur MADELAINE Pascal est désigné en tant que secrétaire de séance.

#### **Délibération n° 57/2018 : Adhésion à la démarche Cit'ergie sobriété**

##### **CONTEXTE :**

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les objectifs à atteindre au niveau national à l'horizon 2030 à savoir :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (et les diviser par 4 en 2050) ;
- Diviser par 2 la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, avec un palier de 20% en 2030 ;
- Baisser la part des énergies fossiles de 30% ;
- Utiliser les énergies renouvelables à hauteur de 23% de la consommation finale brute en 2020 et de 32% en 2030.

Cette même loi rend obligatoire, pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, l'adoption d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et ce avant le 31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 ou le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000, ou ceux ayant fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La loi précise aussi que les EPCI de plus de 50 000 sont désignés comme **coordinateurs de la transition énergétique** sur leur territoire. Ils doivent ainsi animer et coordonner les actions du PCAET sur le territoire.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est déjà fortement investie dans la transition énergétique notamment en approuvant le 28 septembre 2017 le plan TEPOS (Territoire à Energie Positive) fixant les objectifs 2020, 2030 et 2050 de réduction des consommations d'énergétiques et de production d'énergies renouvelables locales ainsi que le plan d'actions 2017 – 2020 permettant d'atteindre les objectifs fixés pour 2020, et ce sur le territoire de l'ex-Intercom Risle et Charentonne.

Pour poursuivre cette démarche TEPOS, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a répondu en octobre 2017 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI - « Territoire 100 % énergies renouvelables » lancé par la Région Normandie en partenariat avec l'ADEME, et en est lauréate. A ce titre, une subvention de 20 000 € a été accordée par la Région Normandie et permet aux acteurs du territoire de bénéficier de

bonifications sur certaines actions subventionnées par la Région. Ainsi, la Collectivité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions à l'échelle du nouveau territoire pour atteindre cet objectif de compensation des consommations énergétiques par la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2040.

Dans la cadre de l'AMI « Territoire 100 % énergies renouvelables », avec l'accompagnement de l'ADEME, la collectivité peut mettre à jour et renforcer sa politique climat-air-énergie en utilisant la démarche Cit'ergie à titre individuel et en s'engageant dans la démarche collective Sobriété proposée par l'ADEME Normandie.

En effet, l'ADEME NORMANDIE en lien avec ses partenaires (Région Normandie, DREAL, DDT/M) a défini une politique d'accompagnement des EPCI qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique afin de faciliter l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour cela, 2 principaux accompagnements sont proposés à chaque collectivité participante à l'opération collective :

- 1- Soutien financier (70 %) au recrutement d'un conseiller Cit'ergie pour assister individuellement la collectivité dans la définition de ses enjeux énergie - climat, la mise en place de son programme d'actions Air-Energie-Climat et le suivi pendant 3 ans de la mise en œuvre.
- 2- Animation collective et mise en réseau des collectivités engagées sur les actions sobriété visant à élaborer de manière collective un programme d'actions et à accompagner et suivre collectivement l'avancement de la mise en œuvre de ce programme.

En adoptant la démarche, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'engage à :

- désigner un élu et un agent référent
- participer à l'ensemble des réunions collectives sur la Sobriété (6 réunions sur 2 ans)
- désigner (ou créer si non existant) un groupe de pilotage air – énergie –climat intégrant la sobriété chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- élaborer un plan d'actions, climat-air-énergie avec un volet sobriété reprenant tout ou partie des actions Sobriété co-construites collectivement, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie, financé à 70% par l'ADEME région Normandie.

Le coût prévisionnel sur 4 ans concerne le financement d'un conseiller accrédité sur une durée totale estimée de 30 à 35 jours, soit environ 30 000 € HT, cofinancé à 70% par l'ADEME Normandie

Les crédits sont inscrits au budget Environnement au chapitre 011, article 611 « démarche Cit'ergie ». Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME. Les 21 000 € de recette attendue sur 4 ans sont inscrits au chapitre 74, article 7478.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie et la participation à l'opération collective Sobriété
- ✓ **DECIDE** en application de l'article L2121-21 du CGCT, il de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui le requièrent pas obligatoirement ;
- ✓ **DESIGNE** comme élu référent M. Lionel PREVOST
- ✓ **DESIGNE** comme agent référent Mme Karine GUILLOUNNEAU, ou le chargé de mission transition énergétique dès son recrutement

- ✓ **CONSTITUE** un comité de pilotage air – énergie –climat, intégrant la sobriété, chargé de faire les choix stratégiques
- ✓ **SOLLICITE** la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME.

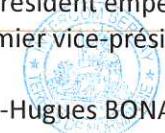
Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
71	22	93	0	93	0	93

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Pour Le Président empêché,  
le premier vice-président



Jean-Hugues BONAMY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
027-200066413-20180413-57\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 23/04/2018